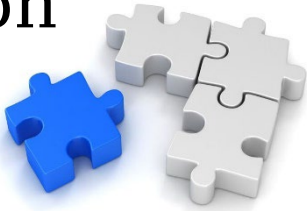




**VAE : La validation des acquis de l'expérience**

Transformez votre expérience  
en certification



Cette offre de formation  
est éligible à

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

[moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

La VAE est un droit individuel qui peut permettre à un candidat d'obtenir tout ou partie d'une certification enregistrée au RNCP sur la base de son expérience professionnelle.

Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience acquise par le travail : cette expérience est vérifiée, évaluée et validée.

Elle donne la même valeur aux compétences acquises par l'expérience qu'à celles acquises par la formation : une certification obtenue par la VAE a la même valeur qu'une certification obtenue par la formation.

La VAE exige un investissement personnel important et nécessite du temps et de l'énergie pour s'engager dans une telle démarche. Elle dure en moyenne entre 6 et 24 mois.

## ▪ Public concerné

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut, son niveau de formation, pouvant justifier d'au moins un an d'expérience (continue ou non), salariée, non salariée et/ou bénévole, sur des activités en rapport direct avec le diplôme visé.

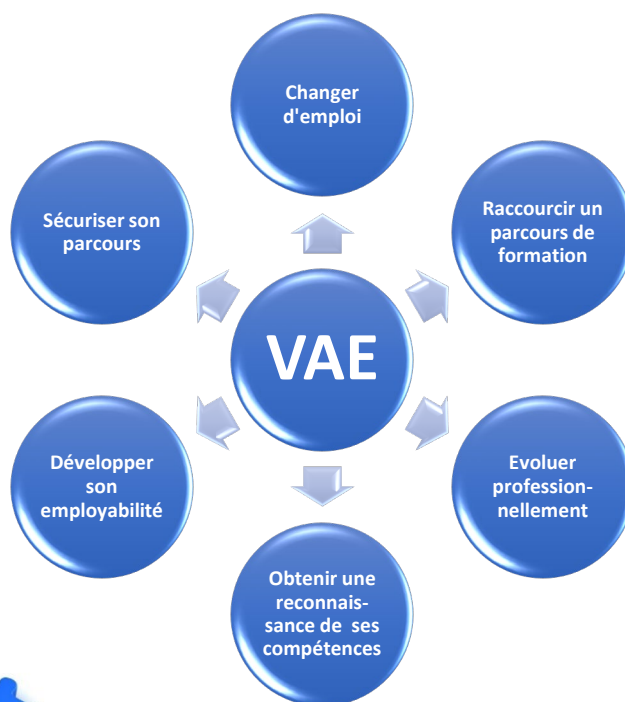
Espace Sentein peut vous accompagner :

- dans la constitution de votre dossier VAE (Livret 2) : analyse de votre expérience, choix des situations à expliciter, mise en relation de vos compétences avec celles exigées dans le référentiel,
- dans la préparation à l'entretien avec le jury : attendus du jury et mise en situation.

## ▪ Conditions d'accès

Avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé..

## ▪ Objectifs



## ▪ Certifications concernées

### • Dirigeant de l'économie médico-sociale :

Certification professionnelle Dirigeant de l'économie médico-sociale de niveau 7, enregistrée au RNCP sous le numéro 36459, à l'initiative d'Espace Sentein, pour 3 ans par décision de France Compétences du 01/06/22.

### • Chef de service des établissements sociaux et médico-sociaux :

Certification professionnelle de Chef de Service des établissements et services sociaux et médico-sociaux de niveau 6, enregistrée au RNCP sous le n°34808, à l'initiative d'Espace Sentein, pour 5 ans par décision du 04/03/2021 publiée par arrêté au J.O du 21/03/2021.

### • Licence - Sciences sanitaires et sociales :

Diplôme de niveau 6, enregistré au RNCP sous le numéro 24429, à l'initiative de l'Université de Lille jusqu'au 01/01/2025. Avant d'entreprendre toute démarche de VAE, se rapprocher de l'Université de Lille ( <https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-continue/validation-des-acquis> ).

## ▪ Coût et durée

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| • Etude du dossier de recevabilité                                | <b>Gratuit</b>        |
| • Démarche VAE sans accompagnement                                | <b>Nous consulter</b> |
| • Démarche VAE avec accompagnement                                | <b>Nous consulter</b> |
| • Jury (compris dans la démarche VAE avec ou sans accompagnement) | <b>Gratuit</b>        |

## ▪ Modes de financement

- Plan développement des compétences de l'entreprise
- Compte personnel de formation
- Congé pour VAE
- Financement individuel
- Financement Pôle-Emploi / Région
- Etc

**Pour plus d'informations :** <https://vae.gouv.fr/>



## LA DEMARCHE VAE

LE CANDIDAT

ESPACE SENTEIN

### ETAPE 1 : ACCUEIL, INFORMATION, CONSEIL

Vous souhaitez des informations sur la VAE

Vous accueillez et vous informez

Vous avez un projet de certification dans le secteur social ou médico-social

Vous conseillez et vous apportez une aide sur le choix de la certification à entreprendre au regard des compétences acquises

Vous recherchez une aide au financement de la VAE

Vous informez des financements possibles selon votre statut (salarié, demandeur d'emploi, agent public...)

Vous vous inscrivez à la VAE

Vous remet le livret 1 et sa notice et vous indique les critères de recevabilité et conformité

### ETAPE 2 : RECEVABILITE DE VOTRE LIVRET 1

Vous transmettez votre livret 1 et vos pièces justificatives

Examine votre livret 1 et vous notifie sa recevabilité ou non, sous quinze jours ouvrés

Votre livret 1 est recevable

Vous remet un livret 2 (dossier de validation) et vous indique la date de certification

Vous propose un accompagnement individualisé

### ETAPE 3 : CONSTITUTION DE VOTRE LIVRET 2

Vous avez choisi l'accompagnement

Vous envoyez le livret stagiaire

Rédigez un contrat d'accompagnement

Vous accompagnez dans la constitution du dossier pour décrire, analyser et valoriser votre expérience et vous préparez à l'épreuve orale

Vous n'avez pas choisi d'être accompagné(e) : vous constituez seul votre livret 2

### ETAPE 4 : DEPOT DE VOTRE LIVRET 2 et ANNEXES

Vous n'avez pas choisi d'être accompagné(e) : vous indiquez si vous serez prêt (ou pas) pour la date de certification

Prend contact avec vous, 2 mois avant la certification, pour connaître l'état d'avancement de votre livret 2

Votre livret 2 ne sera pas prêt pour le jury de validation : vous demandez un report

Reportez la date de votre épreuve de certification

Votre livret 2 sera prêt pour le jury de validation

Vous enregistrez dans la liste de passage aux épreuves et vous la communiquez accompagnée des coordonnées des membres du jury

4 semaines avant le jury de validation, vous envoyez votre livret 2 et vos annexes, en un exemplaire, à chaque membre du jury et au service administratif (papier et numérique)

Réceptionne votre livret 2 et vos annexes et vous adresse une convocation pour le jury de validation

### ETAPE 5 : JURY DE VALIDATION

#### LE JURY DE VALIDATION

Examine préalablement votre livret 2 et vos annexes

Vous présentez et soutenez votre livret 2 devant le jury

S'entretient avec vous et prend une décision

Espace Sentein vous notifie, dans les 15 jours ouvrés, la décision du jury qui peut :

- soit vous attribuer la certification en totalité ;
- soit vous attribuer partiellement la certification (acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences) ;
- soit vous refuser.

Vous attendez la décision du jury

